Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2008

Soixante-deuxième session
Point 3, *b*, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2007

[*sans renvoi à une grande commission (A/62/596)*]

62/212. Pouvoirs des représentants à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs[1] et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

79e séance plénière
21 décembre 2007

[1] A/62/596.